



# ONTARIO

## Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



### Principales conclusions

- L'Ontario possède le plus grand secteur agricole du Canada, employant près de 30 % des travailleurs nationaux du secteur pendant la haute saison en 2022.<sup>1</sup>
- Alors que la province continue de compter sur les travailleurs étrangers, les employeurs agricoles ne sont toujours pas en mesure de répondre à tous leurs besoins en main-d'œuvre, ce qui se traduit par près de 8 700 postes vacants en 2022.<sup>2</sup>
- L'offre de travailleurs nationaux diminue, près de 30 % de la main-d'œuvre nationale actuelle devant partir à la retraite entre 2023 et 2030.
- Par conséquent, la pénurie maximale<sup>3</sup> de main-d'œuvre nationale devrait augmenter de 15 % au cours des 8 prochaines années, de sorte que 40 600 postes ne pourront être pourvus à l'échelle nationale en 2030.
- Attirer et former plus d'immigrants constituerait une source potentielle d'emplois pour le secteur.

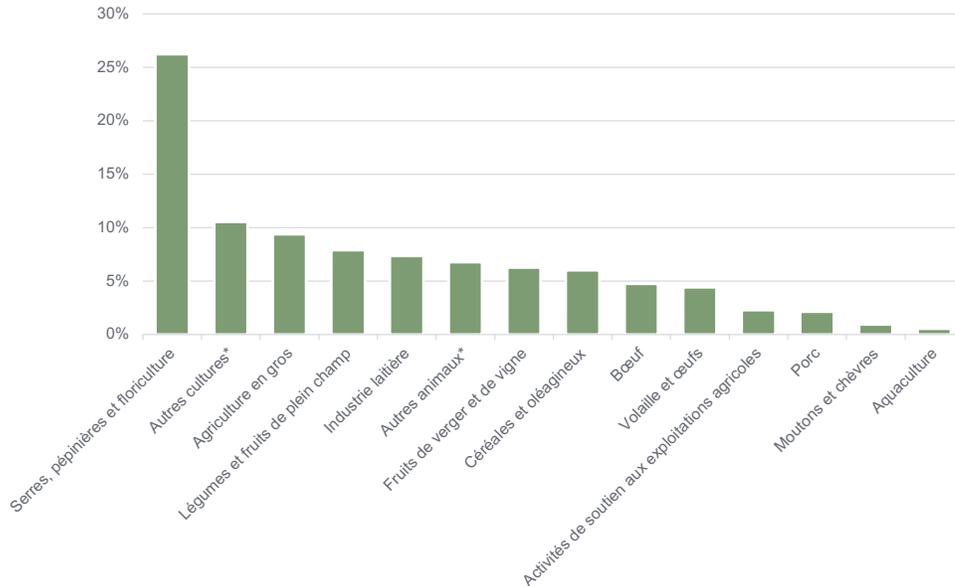
### Effectif actuel

- L'Ontario a employé 102 160 travailleurs nationaux pendant la haute saison en 2022, soit 29 % de la main-d'œuvre nationale dans l'agriculture.<sup>4</sup>
- L'industrie la culture en serre et en pépinière est celle qui connaît la croissance la plus rapide, avec un pic d'emplois nationaux de près de 20 200 personnes en 2022. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2017 (12 100) et représente désormais plus de 25 % de l'emploi dans la province (graphique 1). Cette croissance est due à l'augmentation de la production de cannabis et de fruits et légumes de serre.
- L'Ontario a employé plus de 29 700 travailleurs étrangers en 2022, ce qui représente 23 % de la main-d'œuvre du secteur. Il s'agit de la deuxième plus forte concentration de travailleurs étrangers, juste après la Colombie-Britannique (25 %).<sup>5</sup> Plus de la moitié des travailleurs étrangers employés en Ontario travaillent dans l'industrie de la culture en serre et en pépinière.
- Malgré la prévalence des travailleurs étrangers, le secteur comptait encore environ 8 700 postes non pourvus pendant la haute saison en 2022.<sup>6</sup>
- Le taux de postes vacants estimé pour la province était de 8 %, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de 7,4 % dans le secteur agricole au Canada.<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Statistique Canada, tableau : 32-10-0218-01; Conference Board du Canada. | <sup>2</sup> Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | <sup>3</sup> La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. | <sup>4</sup> Statistique Canada; Conference Board du Canada. | <sup>5</sup> Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. | <sup>6</sup> Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | <sup>7</sup> Statistique Canada; Conference Board du Canada.

## Graphique 1 : L'industrie de la culture en serre et en pépinière emploie plus de 25 % de la main-d'œuvre agricole en Ontario.

Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) pendant la haute saison, en 2022, en Ontario.



Source : Statistique Canada; Conference Board du Canada.

\*Les autres cultures sont principalement des cultures mixtes et des cultures maraîchères (fruits et légumes). Les autres animaux désignent principalement l'élevage mixte et les élevages de chevaux et d'autres équidés.

## Observations de l'Enquête auprès des employeurs

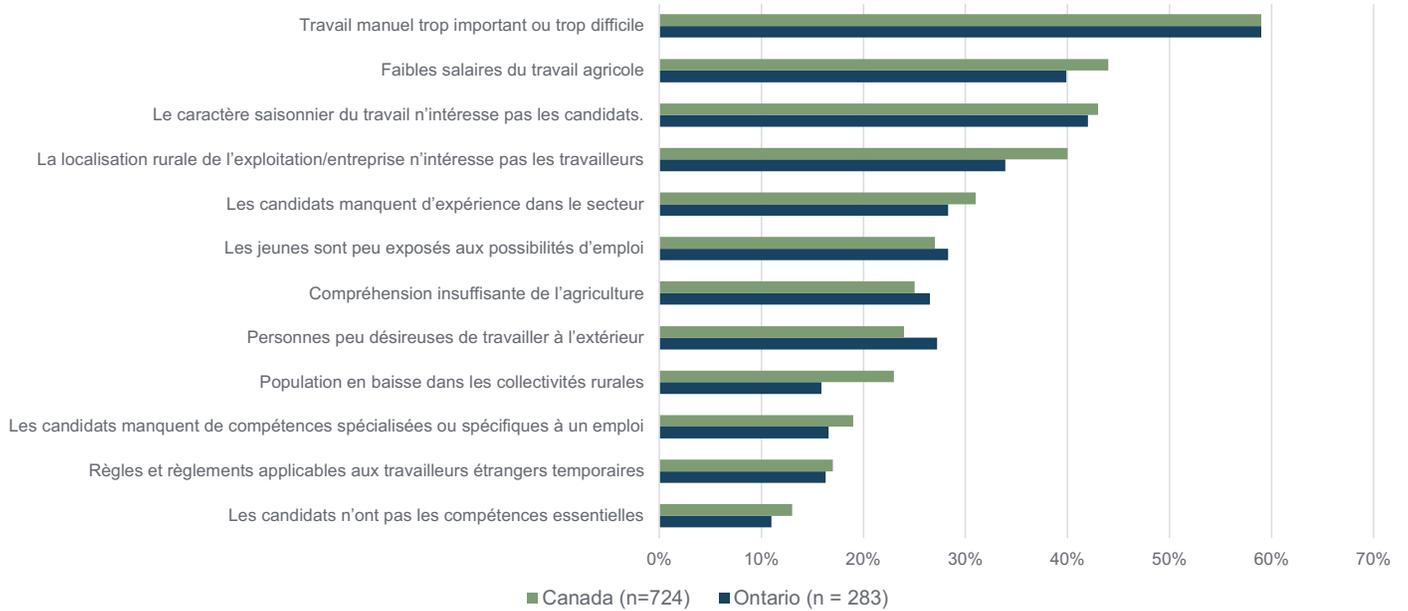
- Près de la moitié (48 %) des employeurs agricoles de l'Ontario n'ont pas été en mesure de recruter tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022.<sup>8</sup>
- Plus d'un tiers (37 %) des employeurs de l'Ontario n'ont été contactés par aucun candidat national pour leurs offres d'emploi, et 29 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.<sup>9</sup>
- En raison des postes vacants, 36 % des employeurs ont déclaré avoir retardé ou annulé des projets d'expansion, 55 % ont fait état de pertes de ventes et 90 % ont indiqué que ces postes vacants avaient causé un stress excessif pour les propriétaires et le personnel.<sup>10</sup>
- Près des deux tiers des employeurs (59 %) de la province citent le travail manuel difficile comme la principale cause de leur difficulté à recruter des travailleurs, et 42 % indiquent que la nature saisonnière du travail est également un obstacle majeur (graphique 2).<sup>11</sup>
- Plus de 28 % des employeurs ont déclaré avoir du mal à recruter des candidats possédant l'expérience professionnelle spécifique requise pour leur poste. Ce problème est exacerbé par la diminution du nombre de travailleurs expérimentés dans le secteur.<sup>12</sup>
- Le secteur agricole de l'Ontario affichait un taux de roulement volontaire de 14 % en 2022, un chiffre nettement supérieur au taux de roulement estimé à 7,7 % pour l'ensemble des secteurs au Canada.<sup>13</sup>

<sup>8</sup> Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 130). | <sup>9</sup> Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n = 301). | <sup>10</sup> Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=121). | <sup>11</sup> Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 283). | <sup>12</sup> Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023 (n = 283). | <sup>13</sup> Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Le taux de roulement a été calculé par industrie, puis pondéré en fonction de la part de l'industrie par province. Enquête menée auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture en 2023; Conference Board du Canada.

**Graphique 2 : Le travail manuel et la nature saisonnière du travail agricole mettent un frein au recrutement.**

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

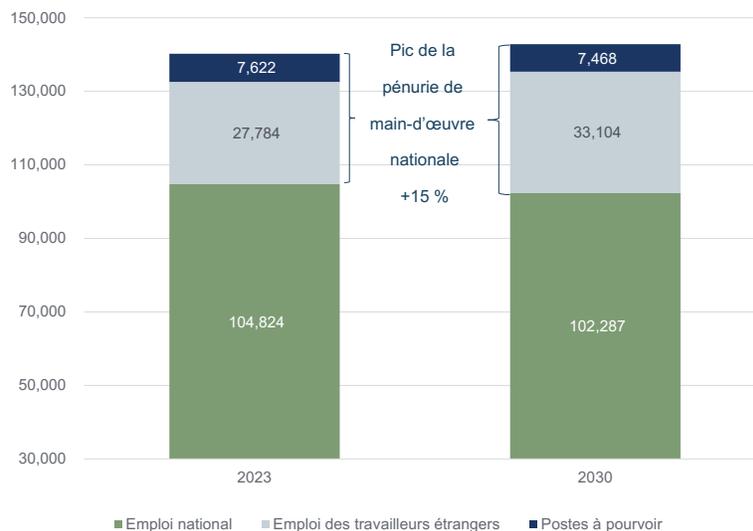


## Prévisions du marché du travail

- La demande totale de main-d'œuvre devrait rester stable au cours des 8 prochaines années, n'augmentant que de 1 % entre 2023 et 2030, pour atteindre 142 900 travailleurs pendant la haute saison.
- Le secteur a connu une baisse de 13 % de l'emploi national entre 2019 et 2021, due en partie aux effets de la COVID-19. Le secteur ne devrait pas retrouver le niveau d'emploi observé en 2019 (108 000), le pic d'emplois nationaux ne devant atteindre 104 500 qu'en 2023.
- À l'avenir, la diminution de l'offre de travailleurs nationaux se traduira par une légère baisse de 2 % de l'emploi national au cours de la période de prévision, pour atteindre 102 300 en 2030.
- Le secteur devrait voir 29 % (23 700 travailleurs) de sa main-d'œuvre nationale actuelle partir à la retraite entre 2023 et 2030. Au cours de cette période, environ 5 500 immigrants et 15 800 jeunes en fin de scolarité devraient intégrer le secteur en Ontario.<sup>14</sup>
- Par conséquent, la pénurie maximale de main-d'œuvre nationale devrait augmenter de 15 % au cours des 8 prochaines années, de sorte que 40 600 postes ne pourront pas être pourvus à l'échelle nationale en 2030 (graphique 3).
- Le nombre de postes vacants devrait diminuer par rapport au pic atteint en 2022, en raison du refroidissement des conditions du marché du travail. Malgré l'augmentation du nombre de travailleurs étrangers, il devrait rester 7 500 postes vacants d'ici à 2030.
- Trente-deux pour cent (32 %) de ces postes vacants seront des postes d'ouvriers d'élevage et de récolte, 28 %, d'ouvriers de serres et de pépinières, et 21 %, d'ouvriers spécialisés dans l'élevage et d'opérateurs de machinerie agricole.

### Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale croît sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison en Ontario, prévisions.



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

<sup>14</sup> Les jeunes en fin de scolarité désignent le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail.



## Préparer la main-d'œuvre de demain

- L'Ontario devrait afficher une croissance démographique légèrement supérieure à la moyenne au cours des huit prochaines années, mais connaître une baisse notable (-6 %) dans le groupe des 15-24 ans. Compte tenu de cette tendance, il sera essentiel pour le secteur agricole de conserver la main-d'œuvre actuelle en réduisant au minimum le roulement volontaire, car il pourrait s'avérer difficile d'attirer de nouveaux jeunes travailleurs.
- Le flux important d'immigrants en âge de travailler qui devrait arriver en Ontario chaque année de la période de prévision pourrait constituer une source fiable et régulière de nouveaux travailleurs si des programmes de formation sont mis en œuvre et si les immigrants sont incités à s'installer dans les zones rurales.

## Définition du secteur agricole

La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

## À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont fondées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus de renseignements sur le programme AgriIMT, veuillez consulter le site [www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt](http://www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt).

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse [www.cahrc-ccrha.ca](http://www.cahrc-ccrha.ca).

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

### Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

Tél : 613.745.7457 | C : [info@cahrc-ccrha.ca](mailto:info@cahrc-ccrha.ca)



Financé en partie par le gouvernement  
du Canada par le biais du programme de  
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur [www.cahrc-ccrha.ca](http://www.cahrc-ccrha.ca) | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : Aleksandar Malivuk | Farm Food & Care | Kayla Bryant